



Suite divorce conflictuel

Par lerjack

Bonjour, après 7 ans de procédure conflictuelle du fait de mon ex femme, le divorce a été prononcé en appel qui a confirmé les torts exclusifs de mon ex femme ainsi qu'une condamnation importante d'une indemnité compensatoire ainsi qu'aux entiers dépens qu'elle refuse de payer, depuis le début en 2005, j'ai la garde définitive de notre fille ainsi que la jouissance du domicile conjugal. Ma question concerne la période où nous avons vécu en concubinage, soit de 1987 à 1996, nous nous sommes mariés en 1996. Pendant la période où nous vivions en concubinage, j'ai versé tous les mois sur son compte bancaire personnel, la totalité de mes salaires, j'ai la preuve des dépôts sur son compte puisqu'en quittant le domicile conjugal, elle n'a pas emmené ses relevés et remises de banques, je possède donc tous les originaux. Le Notaire qui suit ma situation me dit que je suis en droit de réclamer la totalité des dépôts sur son compte reconverti à l'euro près. Je précise qu'entre 1987 et 1996, je déposais sur son compte chaque mois entre 15 et 20.000 francs. Possédant les originaux des remises de banques, puis je réclamer ces sommes comme semble me l'indiquer le Notaire. Je vous remercie infiniment de m'en donner ce renseignement

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement